

FICHE DE POSTE

Professeur ressource « Troubles du spectre autistique »

Année scolaire 2023/2024

<p>DISPOSITIF</p>	<p>Dans le cadre de la stratégie autisme au sein des Troubles Neuro-Développementaux 2018-2022, un engagement majeur est de permettre l'accès aux apprentissages pour tous les élèves porteurs de Troubles du Spectre Autistiques (TSA) et de contribuer à créer une école plus inclusive.</p> <p>Afin d'accompagner les équipes et de développer la professionnalité de chacun dans cet accompagnement spécifique - du bilan à la mise en œuvre d'adaptations pédagogiques adaptées au sein des établissements scolaires - quatre postes d'enseignants personnes ressources TSA sont déployés à l'échelon académique.</p>
<p>POSTE</p>	<p>Selon le département d'affectation, l'implantation sera contextualisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Centre de Ressources Autisme (CRA), CHRU, 2 places Saint Jacques, 25000 Besançon (à confirmer par l'IA-DASEN). - au sein de la DSDEN du Jura, de Haute-Saône, du Territoire de Belfort.
<p>CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION</p>	<p>L'enseignant professeur ressources « Trouble du Spectre Autistique » est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'Education nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés et sous l'autorité fonctionnelle du responsable du CRA de Franche-Comté.</p>
<p>SITUATION ADMINISTRATIVE</p>	<p>Poste à temps complet. Nomination à titre définitif (si qualification requise). Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (soit 1607 heures annuelles).</p>
<p>QUALIFICATIONS REQUISES</p>	<p>Enseignant du premier degré, titulaire du CAPPEI, quel que soit le parcours de professionnalisation, les parcours « Enseigner en UE » et « Coordonner une ULIS » pourront néanmoins être privilégiés.</p>
<p>MISSIONS</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Ressources auprès des enseignants</u> : Participer à l'observation de l'élève dans le cadre scolaire, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'efficacité des adaptations et des aménagements pédagogiques pour favoriser la continuité des parcours jusqu'à l'insertion professionnelle. 2. <u>Expertise pédagogique</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer pédagogiquement l'élève TSA - vu en bilan au C.R.A. ou par l'E.D.A.P. afin d'apprécier les prérequis aux apprentissages, le niveau de connaissance fondamentale, les stratégies de traitement de l'information, la capacité à s'inscrire dans un statut d'élève et à s'adapter dans l'environnement scolaire. - Assurer une traduction en termes d'aménagements pédagogiques de l'expertise des autres professionnels (orthophoniste, psychologues, psychomotricien du C.R.A.) à destination de l'enseignant de la classe où est scolarisé l'élève. 3. <u>Formations</u> : Intervenir selon les besoins dans le cadre des plans de formations académiques et départementaux sur les TSA et dans le cadre des actions d'information, de sensibilisation et de formation initiées par le CRA. 4. <u>Production et diffusion de ressources</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des groupes de travail thématique avec les autres enseignants ressources pour créer des outils pédagogiques spécifiques. - Contribuer à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.

	- S'intégrer dans le réseau national des enseignants ressources.
CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé ➤ Connaissances de la stratégie nationale autisme 2018-2022 ➤ Connaissances approfondies des besoins des élèves avec TSA, notamment en milieu scolaire (adaptations) ➤ Connaissances des parcours de scolarisation dans le premier et le second degré ➤ Identification et connaissances des partenaires et des ressources existantes pour les élèves TSA ➤ Être capable de travailler en équipe pluridisciplinaire et avec des partenaires pluri-professionnels ➤ Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires ➤ Être capable de rendre compte ➤ Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages
EVALUATION	Les activités de l'enseignant affecté sur le poste font l'objet d'un bilan annuel, quantitatif et qualitatif.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT

1. Dans le domaine de la connaissance du système éducatif en rapport avec le poste sollicité

Connaissances du système éducatif 1^{er} et 2nd degré relatives à la scolarisation des enfants en situation de handicap

Connaissances du fonctionnement de l'ASH et des textes en vigueur

Connaissances des orientations actuelles de la politique éducative notamment en faveur de l'école inclusive

Connaissances de la stratégie nationale autisme au sein des TND 2018-2022

Connaissance des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé

Connaissances du CRA et de ses missions

Connaissance des différents partenaires

2. Dans le domaine pédagogique

Connaissances des troubles du spectre autistique et de leurs répercussions sur les apprentissages

Connaissances des adaptations et stratégies pédagogiques spécifiques à mobiliser

Connaissances relatives aux théories des apprentissages scolaires

Aptitudes à analyser une situation complexe et à apporter des solutions pertinentes et efficaces.

3. Dans le domaine relationnel et de la posture professionnelle

Capacités à travailler en équipe

Capacités à l'adaptation

Qualité de l'expression

Aptitude à la communication

Capacités d'écoute

Sens de la représentation du système éducatif

Sens des responsabilités et de l'initiative

Avis circonstancié de la commission d'entretien sur la capacité du candidat à exercer les fonctions sollicitées

Avis :

Favorable

Défavorable

Rang de classement

Nombre de candidats :

Rang du candidat :